



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf janvier à dix huit heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt trois janvier deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC7-5-1-09

OBJET : REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE LA
COMMUNE DE DONZAC - Phases 2 et 3
PLAN DE FINANCEMENT

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs BENOIT Pascal et DUPUY Jean.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Stéphan RATTO a été désigné secrétaire de séance

2024BC7-5-1-09

**OBJET : REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE LA
COMMUNE DE DONZAC - Phases 2 et 3
PLAN DE FINANCEMENT**

La commune de Donzac a réalisé la phase 1 «Recueil des données et interprétation» de son schéma communal d'assainissement. Afin de terminer les campagnes de mesure pour établir le schéma communal d'assainissement, il faut aujourd'hui lancer les phases deux et trois de l'étude.

L'Agence de l'eau Adour Garonne aide les collectivités à hauteur de 50 % pour la réalisation des schémas directeurs.

Suite à la consultation, la campagne de mesure sera scindée en deux parties, la première partie concerne la prise de mesure dans le réseau et au niveau de la station. Ces mesures de débit permettront d'ajuster les quantités à commander en passage caméra, en test à la fumée et en contrôle de branchement (2ème partie de l'étude).

Aujourd'hui les coûts de l'étude sont :

- 1ère partie : 30 450,00 € HT,
- 2ème partie : 36 200,00 € HT (les linéaires réellement réalisés seront bien inférieurs à ceux estimés. Le coût de la deuxième partie sera certainement diminué d'environ 50%).

Le Président propose donc :

- d'approuver la réalisation des phases deux et trois du schéma directeur d'assainissement de la commune de Donzac.

- d'adopter le plan de financement suivant :

Etude phases 2 et 3 (montant maximum) :	66 650,00 € HT
Total des dépenses :	66 650,00 € HT

- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau la subvention la plus élevée possible (50 % du montant de l'étude).

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la réalisation des phases deux et trois du schéma directeur d'assainissement de la commune de Donzac.

- d'adopter le plan de financement suivant :

Etude phases 2 et 3 (montant maximum) : 66 650,00 € HT

Total des dépenses : 66 650,00 € HT

- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau la subvention la plus élevée possible (50 % du montant de l'étude).

Fait à Valence d'Agen, le 29 janvier 2024

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 30 janvier 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de LE PIN



Stéphan RATTO

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **08 FEV. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légales le

08 FEV. 2024

AR Préfecture

Réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Donzac - phases 2 et 3 Plan de financement

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20240129-2024BC7_5_1_09-DE
Numéro d'acte :	2024BC7_5_1_09
Date de décision :	29/01/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-5-1-0-0 (Finances locales / Subventions / demandées)
Fichier acte :	2024BC7-5-1-09 Réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Donzac - phases 2 et 3 plan de .pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	08/02/2024 11:03:34
Date de réception de l'AR :	08/02/2024 11:03:53